

# DELIBERATION N°23-219

## DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 45  
- - - votants : 54

Date de la convocation : 20/09/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230926-23\_219-DE



### Objet : Mise à jour du règlement intérieur du Conseil communautaire

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SIX SEPTEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1, rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, HEUGUES, RAMBAUD, PASCAUD, LOISEAU, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, HOUDRÉ, TERRIER, CHARLES, VATRIN, LEON, BOURRY, NOTTIN, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, M. MIREUX à M. BILLAULT, M. DEMAUMONT à Mme PASCAUD, Mme MANAI-AHMADI à Mme HEUGUES, Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD, M. FAURE à M. PRIGENT, M. BOURILLON à Mme PIERRATTE, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO,

Excusé : M. ÖZTÜRK

Absent : M. CHRISTODOULOU.

Madame CARNEZAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-1 ;

Vu l'avis de la Commission Intercommunalité du 15 septembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau du 19 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré et à Majorité absolue (Oppositions : M. NOTTIN, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE. Abstention : M. PROFFIT) ;

Article 1 : APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres.

Fait à Montargis, le 26 septembre 2023.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,  
\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :

~~03 OCT 2023~~

\* Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,  
Jean-Paul BILLAULT



Le Président,



Jean-Paul BILLAULT

Le Secrétaire de séance,  
Marie-Laure CARNEZAT

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230926-23\_219-DE